

Le jardin clos : cicatrices du temps ou déluge

Les trompettes, contrairement à Jéricho, ne sont pour rien dans l'écroulement du mur du « Jardin clos », ni les pluies du 19 et 20 septembre 2020 d'ailleurs.

En effet, dès le 1^{er} septembre 2020 (cf. bulletin municipal N°1) une faille de grande longueur a nécessité sa fermeture au public. Les 19 et 20 septembre, des pluies « providentielles » ont permis de déclarer ces dégâts, consécutifs à une lente et ancienne dégradation, comme dégâts des eaux, profitant du classement de la commune au titre des catastrophes naturelles : **« Vous savez tous que le Jardin Clos a son grand mur de clôture coté montagne qui s'est effondré emportant dans son écroulement le petit couvert appuyé sur le mur du fond. A ce jour la Mairie s'est rapprochée des organismes compétents (CAUE) afin de monter tous les dossiers de demandes d'aides techniques et de subventions. Ces dégâts ont été acceptés (sic) en catastrophes naturelles comme consécutifs aux grandes pluies du 19 et 20 Septembre. »** (Bulletin d'information mairie de Corbès décembre 2020).

La municipalité y a vu l'opportunité d'obtenir des subventions pour alléger ses restes à charge. Ainsi le conseil municipal du 9 décembre 2020, a-t-il demandé une aide dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Coût des travaux hors taxes : 83 014,93 €, participations demandées :

| | |
|---------------|---|
| État | 41 507 € |
| Région | 12 452 € |
| Département | 12 452 € |
| Soit au total | 66 411 €, reste à charge pour la commune : 16 603, 93 € |

Dans un premier temps, ce « montage » n'a soulevé aucune objection et a même reçu l'aval d'une délégation préfectorale en visite à Corbès - citation bulletin d'information mairie de Corbès de janvier 2021 - : **« Dans le cadre d'une visite des communes ayant souffert des inondations, le Jardin Clos de Corbès a reçu la visite de Monsieur le Préfet du Gard en personne, accompagné de Monsieur le Sous-Préfet d'Ales et des représentants de tous les différents services de l'État. Nous n'avions pas été informés de l'importance de cette délégation. Sans doute, séduit par le charme du lieu malgré son triste état et conscient des problèmes financiers des communes de petites tailles, Monsieur le Préfet a témoigné à Madame le Maire de sa volonté de voir ce lieu retrouver son état initial et de tout le soutien nécessaire pour y parvenir. Nous avons fait appel aux différents services pouvant nous accorder aides et financements, nous espérons que cet engagement préfectoral se traduira par la meilleure participation de ceux-ci »**.

Apparemment, cet opportunisme à la limite de l'insincérité n'a pas été suivi d'effet plus longtemps ; les subventions de catastrophes naturelles attendues ne sont pas venues.

Les dépenses de remise en état ont été budgétées à hauteur de 115 275, 37 € (Budget 2021 Chapitre B3 opération d'équipement article 23), les recettes d'équipement à mettre en regard de cette charge sont :

- Un emprunt de 70 000 € (voté au CM du 15 juin 2021).
- 50 000 € de subventions d'investissement (Budget 2021, section B2 Chap. 13) dont 20 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux.

Soit un total de 120 000 € de recettes d'équipement.

Ainsi, l'effet d'aubaine s'est révélé plus onéreux qu'escompté.